



# Déclaration en développement durable 2022

PORTRAIT

**Coordination et rédaction**

Direction des politiques  
Direction générale des politiques et de la planification  
Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques

**Pour information :**

Renseignements généraux  
Ministère de l'Éducation  
1035, rue De La Chevrotière, 27<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone : 418 643-7095  
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-92157-8 (PDF)

# Table des matières

Mise en contexte .....	4
Travaux du Ministère en matière de développement durable.....	5
Outils et formations .....	5
Table d'accompagnement-conseil du réseau scolaire .....	
en matière de développement durable (TASCO).....	6
Comité interministériel en éducation au développement durable (CIEDD) .....	6
Analyse des résultats du questionnaire.....	7
Alimentation locale .....	7
Acquisitions responsables.....	8
Gestion des matières résiduelles.....	8
Dimensions du développement durable.....	8
Démarche de développement durable .....	9
Conclusion .....	11
Annexe 1 : Liste des CSS/CS et EEP qui ont répondu au questionnaire,.....	
réalisent des activités en DD et ont accepté que leur nom soit publié.....	12
Annexe 2 : Critères d'une démarche de développement durable .....	13

## Mise en contexte

Dans le cadre de ses travaux en matière de développement durable dans le réseau scolaire, le ministère de l'Éducation réalise un portrait annuel depuis 2020. Cette année, le portrait vise à mettre en lumière les réalisations du Ministère, en plus des résultats obtenus au formulaire « Déclaration en développement durable », rendu accessible aux organismes scolaires sur CollecteInfo en février et mars 2022.

# Travaux du Ministère en matière de développement durable

## Outils et formations

Le Ministère a publié, au printemps 2021 sur sa page Web « [Développement durable](#) », le [Plan d'accompagnement-conseil du réseau scolaire en matière de développement durable 2021-2022](#), le principal outil de planification de ses interventions en matière de développement durable dans le réseau scolaire. Il a donc réalisé les quatre actions qui y sont présentées.

Notamment, pour renforcer le soutien sur le terrain dans les écoles primaires et secondaires, le Ministère soutient financièrement, jusqu'en 2024, le programme Matière verte d'ENVironnement JEUnesse, un programme d'accompagnement et de certification environnementale des écoles primaires et secondaires.

Ensuite, dans un souci de bien connaître les réalisations du réseau scolaire en matière de développement durable, le Ministère a rendu disponible un formulaire permanent dans CollecteInfo en novembre 2020, soit le [Répertoire des initiatives en développement durable](#). Entre novembre 2020 et novembre 2021, plus de 500 initiatives de toutes sortes ont été partagées avec le Ministère par le réseau scolaire. Un condensé des initiatives les plus fréquentes ou les plus originales a été réalisé et publié à l'hiver 2022.

De plus, pour assurer une communication efficace avec le réseau scolaire, un réseau de répondants et répondantes en développement durable, le Réseau DD, a été créé en 2021-2022. Au moins un représentant ou une représentante de chaque centre de services scolaires (CSS) et commission scolaire (CS) a été nommé ou le sera dans les prochains mois. Les membres de la Fédération des établissements d'enseignement privé ont aussi été invités à joindre le Réseau DD. Les répondants et répondantes reçoivent de l'information pertinente sur le développement durable dans le réseau scolaire.

Pour toujours mieux soutenir le réseau scolaire dans la mise en œuvre du développement durable, deux formations ont été préparées en 2020-2021, puis présentées de nouveau au réseau scolaire en 2021-2022. Une formation sur les liens entre le développement durable et le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) a été offerte à deux reprises durant l'année scolaire 2021-2022, tout comme une formation sur la démarche de développement durable. Plus de 100 membres du personnel du réseau scolaire ont assisté à la première et plus de 200 à la deuxième. Les enregistrements sont disponibles sur la page Web « Développement durable » du Ministère et les formations seront de nouveau offertes en 2022-2023.

Par ailleurs, un [aide-mémoire pour la démarche de développement durable](#) a été publié par le Ministère au printemps 2022. Ce court document permet de saisir en un coup d'œil les critères d'une démarche de développement durable.

Enfin, une infolettre, *Bulletin en développement durable*, est diffusée deux fois par année scolaire.

## La Table d'accompagnement-conseil du réseau scolaire en matière de développement durable (TASCO)

La TASCO est un comité composé de représentants et représentantes du réseau scolaire et animé par le Ministère.

Les principales fonctions de la Table se résument ainsi :

1. Élaborer et mettre en œuvre le Plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable;
2. Produire un état de situation concernant les actions et initiatives en cours concernant le développement durable dans le réseau scolaire;
3. Partager les bonnes pratiques, les formations et les outils disponibles en matière d'adoption d'une démarche de développement durable, incluant les outils destinés au personnel scolaire;
4. Partager les bonnes pratiques en matière de gestion écoresponsable d'un établissement.

Pour être représentative du réseau scolaire, la Table est composée de membres provenant des organisations suivantes :

- l'Association des conseillères et des conseillers pédagogiques du Québec;
- l'Association des directions générales des centres de services scolaires;
- l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones du Québec;
- l'Association des cadres scolaires du Grand Montréal;
- l'Association québécoise des cadres scolaires du Québec;
- l'Association québécoise du personnel de direction des écoles;
- la Fédération des centres de services scolaires du Québec;
- la Fédération des établissements d'enseignement privé;
- la Fédération québécoise des directions d'établissement.

En 2021-2022, la TASCO a tenu trois rencontres.

## Le Comité interministériel en éducation au développement durable (CIEDD)

Plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec produisent du matériel pédagogique en lien avec le développement durable. Le CIEDD a été créé en 2021-2022 pour permettre de mieux connaître ce matériel pédagogique et d'en faciliter la diffusion auprès du réseau scolaire. Deux rencontres ont été tenues. Le comité est composé d'une douzaine de ministères et organismes :

- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;
- la Commission de la capitale nationale du Québec;

- la Commission des droits de la jeunesse et des droits de la personne;
- Élections Québec;
- Hydro-Québec;
- l'Institut national des mines;
- Recyc-Québec;
- la Société des établissements de plein air du Québec;
- Télé-Québec.

Les tâches des membres du comité interministériel sont les suivantes :

- assister à au moins deux rencontres annuelles;
- brosser un portrait du matériel pédagogique en lien avec le développement durable produit par les ministères et organismes;
- informer le ministère de l'Éducation de la production de tout nouveau matériel pédagogique en lien avec le développement durable;
- accepter le partage du matériel pédagogique avec le réseau scolaire;
- discuter des meilleures pratiques de diffusion et de promotion du matériel.

## Analyse des résultats du questionnaire

Le questionnaire « Déclaration de développement durable » a été rendu accessible aux centres de services scolaires (CSS), aux commissions scolaires (CS) et aux établissements d'enseignement privés (EEP) en février et mars 2022 sur CollecteInfo; 40 CSS et CS ainsi que 60 EEP y ont répondu. En plus des questions permettant de déterminer l'adoption d'une démarche en de développement durable, quelques questions sur d'autres sujets d'intérêt pour les travaux du Ministère ont été posées.

### Alimentation locale

Une question sur l'alimentation locale a été posée aux répondants du questionnaire, soit « Est-ce que votre CSS ou CS ou votre EEP favorise une alimentation locale avec ses fournisseurs de services alimentaires? ».

Onze CSS/CS (27,5 % des répondants) et 35 EEP (58,3 % des répondants) ont indiqué favoriser une alimentation locale avec leurs fournisseurs de services alimentaires.

Lorsqu'on leur demande de préciser leur réponse, on note les éléments suivants :

- des CSS/CS ou des EEP ont des cafétérias qui préparent tous les repas à partir d'aliments locaux;
- des établissements ont des serres ou des jardins qui les fournissent en fruits et légumes;
- des établissements ont obtenu la certification « Aliments du Québec »;
- des CSS/CS ou des EEP ont inclus des clauses sur les achats locaux dans leurs ententes contractuelles avec les fournisseurs;
- des CSS/CS ou des EEP ont recours à des coopératives locales de préparation de repas.

## Acquisitions responsables

Une question sur les acquisitions responsables a été posée aux répondants : « Est-ce que votre CSS ou CS ou votre EEP favorise l'achat de produits écoresponsables? ».

Vingt CSS/CS (50 % des répondants) et 38 EEP (63,3 % des répondants) ont indiqué favoriser les produits écoresponsables.

Notamment, le papier acheté est du papier recyclé, les produits d'entretien sont certifiés écologiques et une attention particulière est accordée au mobilier ainsi qu'aux matériaux de construction. Plusieurs CSS/CS et EEP incluent une clause sur les acquisitions responsables dans leur politique d'approvisionnement ou dans les appels d'offres, selon le cas.

## Gestion des matières résiduelles

Une question sur la gestion des matières résiduelles a en outre été posée aux répondants, soit « Est-ce que les établissements de votre CSS ou CS ou de votre EEP possèdent de l'équipement adéquat, comme des îlots de tri pour le recyclage et/ou le compostage? ».

Vingt-quatre CSS/CS (60 % des répondants) et 51 EEP (85 % des répondants) ont répondu oui.

À la question demandant d'évaluer le pourcentage d'établissements sous leur responsabilité qui possèdent ce type d'équipement, les réponses varient entre 15 % et 100 % pour les CSS/CS, et presque l'entièreté des EEP, dont la structure diffère des CSS/CS avec souvent un seul bâtiment à leur charge, ont répondu que 100 % de leurs établissements possèdent ces équipements.

## Dimensions du développement durable

Une question a été posée aux répondants pour connaître leur appropriation et leur mise en œuvre des trois dimensions du développement durable, soit la dimension sociale, la dimension environnementale et la dimension économique. Ceux-ci devaient donc indiquer les aspects couverts par leurs efforts en matière de développement durable :

- Sur le plan social :
  - l'éducation au développement durable;
  - la lutte contre la pauvreté;
  - la santé (protection de la santé et amélioration de la qualité de vie des personnes);
  - l'inclusion sociale (actions entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle et d'éthique);
  - l'engagement des citoyens envers la vie scolaire;
  - la rétention des employés;
  - la mobilité durable pour les employés.



- Sur le plan environnemental :
  - les matières résiduelles (réduction à la source, réemploi, récupération, valorisation (compostage));
  - l'énergie (efficacité énergétique, modes de production et de consommation viables et responsables, approche écoefficiente optimisant les ressources);
  - l'eau (économie d'eau, modes de consommation viables et responsables, approche écoefficiente optimisant les ressources);
  - la protection des milieux naturels et humides;
  - les émissions de GES (éviter, réduire ou compenser, véhicules moins gourmands, hybrides ou électriques);
  - les bâtiments durables (rénovation ou construction tenant compte de critères architecturaux durables, normes de construction, incitatifs au solaire, chauffage et climatisation, incitatifs à l'utilisation du bois de structure, certification, par exemple LEED).
  
- Sur le plan économique :
  - la consommation responsable (achats locaux);
  - le soutien à l'innovation;
  - l'efficacité des ressources humaines et financières;
  - l'efficacité énergétique.

Toutes réponses confondues, 21 CSS/CS ont indiqué avoir au moins un aspect social (52,5 % des répondants), 23 ont indiqué intégrer au moins un élément environnemental (57,5 % des répondants) et 24 ont indiqué avoir au moins un aspect économique (60 % des répondants). À l'intérieur de la dimension sociale, 18 CSS/CS (45 % des répondants) ont précisé intégrer l'éducation au développement durable dans leurs pratiques.

De même, 44 EEP (73,3 % des répondants) ont intégré au moins un aspect social, 47 EEP (78,3 % des répondants), un aspect environnemental, et 43 (71,6 % des répondants), un aspect économique. Quarante EEP (66,7 % des répondants) ont précisé avoir intégré l'éducation au développement durable dans leurs pratiques.

## Démarche de développement durable

Afin d'évaluer le taux d'adoption d'une démarche de développement durable dans le réseau scolaire, le questionnaire incluait diverses questions à ce sujet, comme sur l'engagement formel, la reddition de comptes et la prise en compte des trois dimensions du développement durable (environnementale, sociale et économique). Chaque questionnaire a été analysé séparément pour permettre de déterminer si l'organisme scolaire avait adopté une démarche de développement durable en vertu des critères déterminés par le Ministère<sup>1</sup>. Voici les résultats :

---

<sup>1</sup> Le détail des balises et des critères figure à l'annexe 2.

**Tableau 1 : Sommaire de l'adoption d'une démarche de développement durable par les organismes scolaires ayant répondu au questionnaire, en nombres d'organismes scolaires**

	Adoption d'une démarche de développement durable	Adoption de cinq critères, avec ou sans démarche	Adoption de quatre critères	Adoption de trois critères	Adoption d'une balise du CIDD	Adoption de deux balises du CIDD, avec ou sans démarche
CSS/CS (sur 40 répondants)	0	0	3	7	20	2
EEP (sur 60 répondants)	8	9	10	14	34	11
Total (sur 100 répondants)	8	9	13	21	54	13

En 2020, 9 % des organismes scolaires avaient adopté cinq des huit critères de la démarche de développement durable, 12 % avaient adopté une des deux balises du CIDD et 7 %, les deux balises. On note donc une amélioration majeure du côté de l'adoption d'au moins une des deux balises, qui est passée à 54 % des organismes scolaires, et une augmentation de la proportion d'organismes scolaires ayant adopté les deux balises, qui se situe maintenant à 13 %. En général, les organismes scolaires n'ont aucune difficulté à mettre en œuvre des initiatives dans les trois dimensions du développement durable, mais la balise liée à la reddition de comptes restreint grandement la possibilité d'augmenter le taux d'adoption d'une démarche de développement durable dans le réseau scolaire.

On peut aussi noter qu'en 2020, 43 % des CSS/CS et 43 % des EEP avaient mentionné avoir pris un engagement formel envers le développement durable. En 2022, ce sont plutôt 50 % des CSS/CS qui sont engagés dans la démarche ainsi que 58,3 % des EEP. Dans les deux cas, il s'agit d'une augmentation considérable.

## Conclusion

En résumé, plusieurs initiatives en développement durable sont réalisées chaque année dans le réseau scolaire, bien que cela ne se fasse pas formellement ou dans le cadre d'une démarche en développement durable.

Le Ministère continue son action et son soutien au réseau scolaire pour la mise en œuvre du développement durable, que ce soit les initiatives ponctuelles, des projets plus formels ou la démarche de développement durable. À cet effet, il poursuivra les travaux de la TASCQ, du Réseau DD et du CIEDD, tout en continuant à offrir des formations et des outils.

## Annexe 1 : Liste des CSS/CS et EEP qui ont répondu au questionnaire, réalisent des activités en DD et ont accepté que leur nom soit publié

- Centre de services scolaire de Charlevoix
- Centre de services scolaire de la Capitale
- Centre de services scolaire De La Jonquière
- Centre de services scolaire de Laval
- Centre de services scolaire de l'Estuaire
- Centre de services scolaire de Portneuf
- Centre de services scolaire des Affluents
- Centre de services scolaire des Appalaches
- Centre de services scolaire des Draveurs
- Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides
- Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
- Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
- Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay
- Centre de services scolaire Marie-Victorin
- Commission scolaire Lester-B.-Pearson
- Académie des Sacrés-Cœurs
- Collège Beaubois
- Collège de L'Assomption
- Collège Durocher Saint-Lambert
- Collège Français
- Collège François-Delaplace
- Collège Jean de la Mennais
- Collège Jean-Eudes
- Collège Laval
- Collège Mont-Saint-Louis
- Collège Regina Assumpta
- Collège Sainte-Anne
- Collège Saint-Jean-Vianney
- Collège Saint-Joseph de Hull
- Collège Saint-Sacrement
- Collège Trinité
- ÉcolACTion
- École Les Trois Saisons
- École internationale des Apprenants
- École secondaire de Bromptonville
- Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent
- L'École des Ursulines de Québec et Loretteville
- L'École Saint-Georges de Montréal inc.
- Le Collège Lower Canada
- Le Séminaire Sainte-Marie

## Annexe 2 : Critères d'une démarche de développement durable

Le Comité interministériel de développement durable (CIDD), sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), a émis deux balises pour définir une démarche de développement durable, dans le but de permettre une uniformité dans les différents réseaux (éducation, santé et municipalités) :

1. L'organisation doit être engagée formellement à contribuer à un développement durable tel que défini par la *Loi sur le développement durable* à travers ses dimensions et ses principes;
2. L'organisation doit mener sa démarche dans une perspective d'amélioration continue qui se reflète dans un processus de reddition de comptes dont les résultats sont entérinés par l'organisme.

Dans le but d'assurer un cadre robuste pour évaluer les actions mises en œuvre par les organismes scolaires en matière de développement durable, des critères prenant en compte les balises du CIDD ont été déterminés dans la première Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD), sous la responsabilité du MELCC et en vigueur de 2008 à 2015. Pour que ce soit considéré comme une démarche de développement durable, les organismes scolaires doivent répondre à au moins cinq des huit critères, incluant les critères n<sup>os</sup> 1, 4 et 5 :

1. Prise d'engagement formel;
2. Adoption d'un plan d'action en matière de développement durable qui comprend des indicateurs et des cibles;
3. Mise en place d'un processus de suivi et d'évaluation;
4. Processus de reddition de compte dont les résultats sont entérinés par l'organisme;
5. Prise en considération des trois dimensions du DD (société, environnement, économie);
6. Mise sur pied d'un comité sur le développement durable;
7. Établissement d'un diagnostic initial;
8. Réalisation d'activités de sensibilisation et de formation.

Les balises et les critères ont été pris en compte dans l'élaboration de la Déclaration annuelle en développement durable du Ministère. Les critères sont disponibles sur le site Web du Ministère, à l'adresse <http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/societe/developpement-durable/>.

